



ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES

FICHE RÉGIONALE • CORSE • ÉDITION 2021

DÉFINITIONS

L'**entreprise agroalimentaire** considérée ici est une entreprise dont l'activité principale au sens de la Naf rév. 2 (2008) concerne les « industries agroalimentaires » (comprenant la « fabrication de boissons »). L'artisanat commercial et le commerce de gros ne sont donc pas inclus (sauf indication contraire). Dans les données régionales présentées dans ce document, l'entreprise est prise dans son acception « unité légale », c'est-à-dire qu'à chaque numéro Siren de 9 chiffres, attribué par le répertoire national des entreprises géré par l'Insee, correspond une unité. Seules les entreprises dont au moins 80 % des salariés se trouvent dans la région sont incluses dans les données concernant les entreprises agroalimentaires (entreprises mono-régionales ou quasi-mono-régionales).

L'**établissement** est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, un site de vente, un magasin d'une coopérative, etc. Il constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie. Il est identifié par son numéro Siret de 14 chiffres.

Un **poste de travail (ou poste)** correspond à la relation entre un salarié et un établissement pendant une période donnée. Ainsi, un salarié qui travaille dans deux établissements (à une date donnée ou sur une certaine période) occupe deux postes. Inversement, plusieurs contrats de travail entre le salarié et le même établissement (à une date donnée ou successivement sur une certaine période) ne constituent qu'un seul poste. Dans la source Flores, sont comptabilisés tous les postes présents la dernière semaine de décembre dans l'établissement, hors intérimaires.

CHIFFRES CLÉS • LES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES EN CORSE EN 2018



286,5

millions d'euros de chiffre d'affaires dont 6,7 millions d'euros réalisés à l'export



1 194

postes salariés fin 2018⁽²⁾



171

établissements employeurs⁽²⁾



324

entreprises



0,17 %

du chiffre d'affaires des entreprises agroalimentaires en France



35,23 %

du chiffre d'affaires manufacturier régional



26,70 %

de l'emploi manufacturier régional⁽²⁾

Ne sont pas pris en compte dans l'analyse et les données présentées :

- l'artisanat commercial⁽¹⁾ : **130** millions d'euros de chiffre d'affaires, **1 472** postes salariés fin 2018 et **250** établissements employeurs ;
- le commerce de gros agroalimentaire : **551,7** millions d'euros de chiffre d'affaires, **1 253** postes salariés fin 2018 et **154** établissements employeurs.

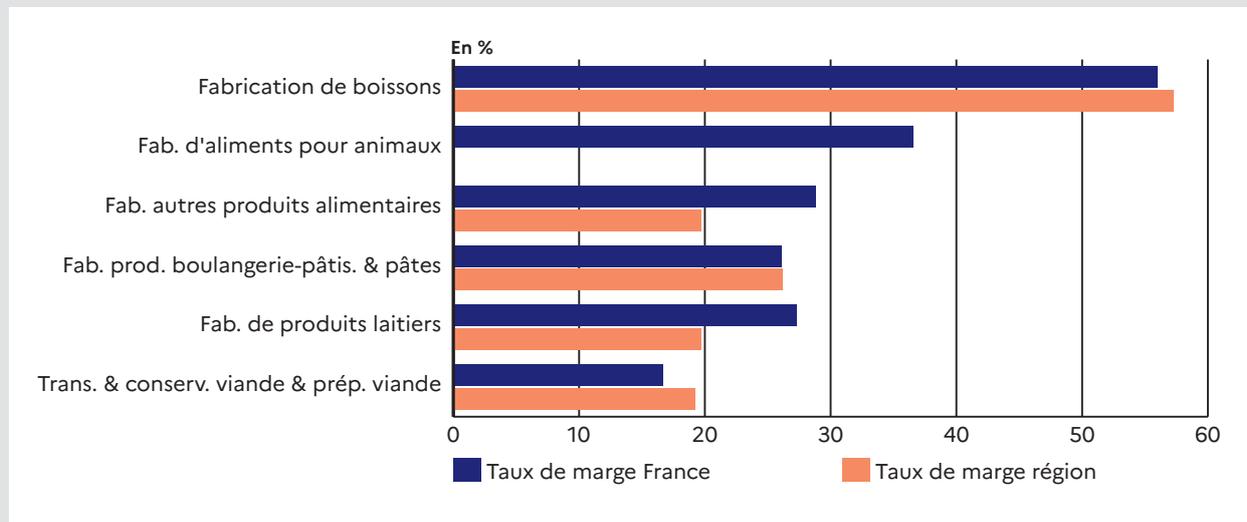
(1) L'artisanat commercial correspond aux activités des secteurs de la charcuterie et de la boulangerie-pâtisserie.

(2) L'emploi et le nombre d'établissements sont mesurés à partir de la source Flores 2018. Cette source couvre les établissements employeurs, c'est-à-dire les établissements ayant eu au moins un salarié pendant l'année N ou N-1.

DYNAMIQUES DES ENTREPRISES

TAUX DE MARGE PAR SECTEUR DES ENTREPRISES MONO ET QUASI-MONORÉGIONALES DE LA RÉGION EN 2018

Source : Esane 2018, Flores 2018, SIRUS, Insee - traitements SSP

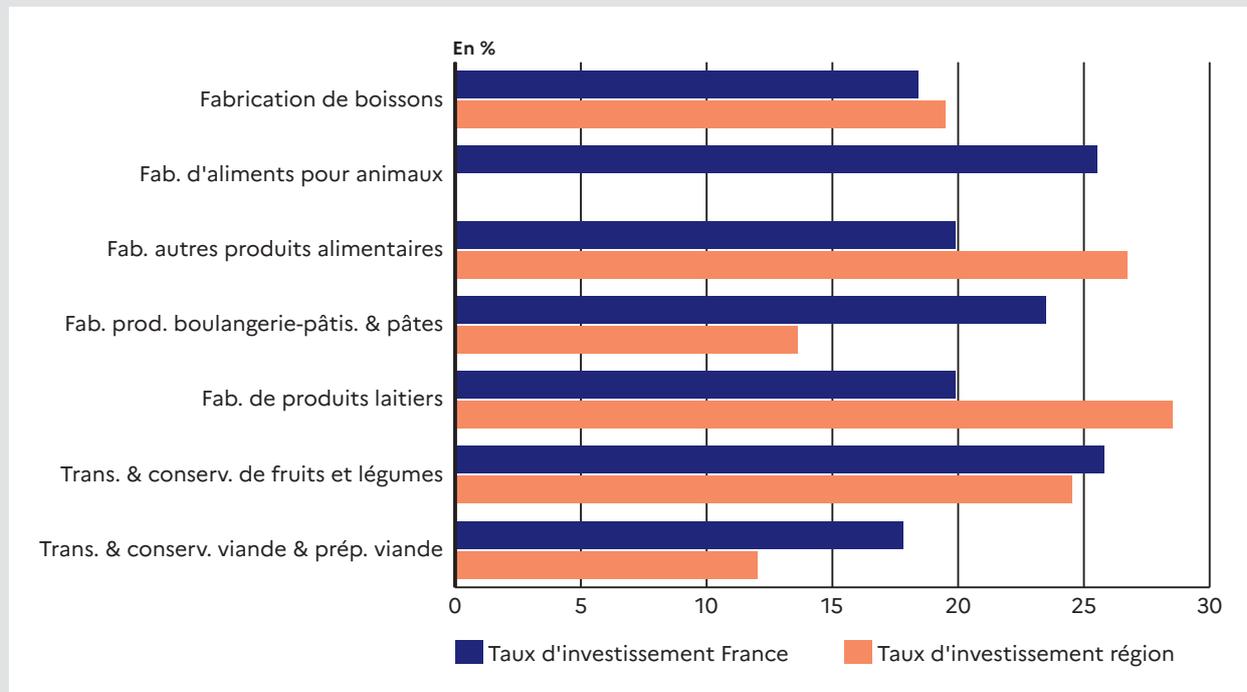


Champ : entreprises françaises ; entreprises mono ou quasi-monorégionales de la région Corse

Note : les secteurs 102 (Trans. & conserv. poisson, crust., etc), 103 (Trans. & conserv. de fruits et légumes), 104 (Fab. huile et graisse végétale & animale) et 106 (Travail des grains ; fab. prod. amylicés) n'apparaissent pas car il sont soumis au secret statistique

TAUX D'INVESTISSEMENT PAR SECTEUR DES ENTREPRISES MONO ET QUASI-MONORÉGIONALES DE LA RÉGION EN 2018

Source : Esane 2018, Flores 2018, SIRUS, Insee - traitements SSP



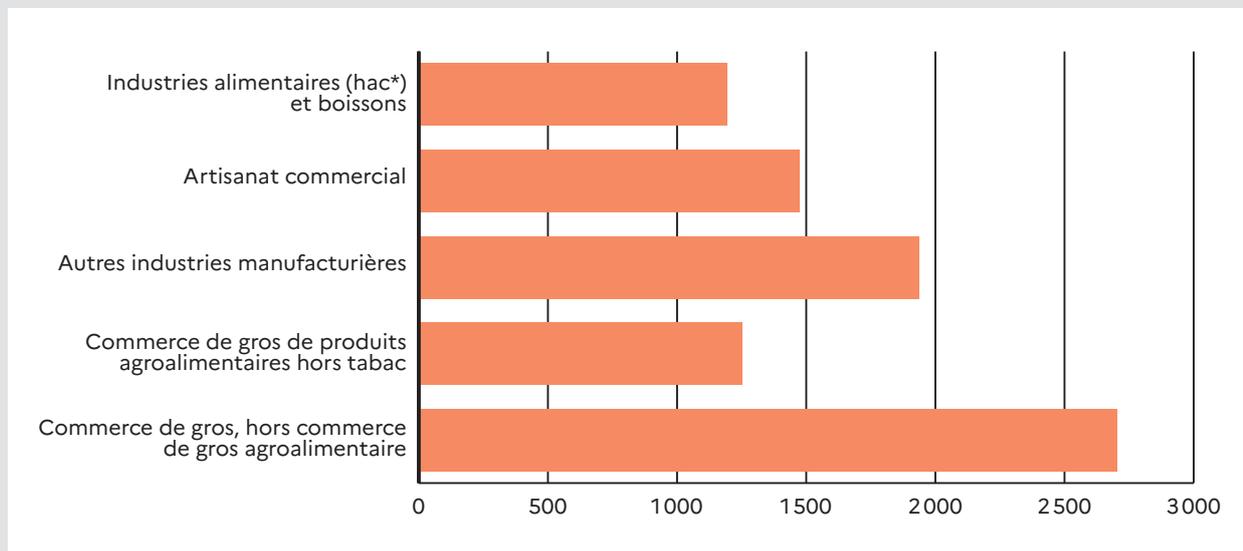
Champ : entreprises françaises ; entreprises mono ou quasi-monorégionales de la région Corse

Note : les secteurs 102 (Trans. & conserv. poisson, crust., etc), 104 (Fab. huile et graisse végétale & animale) et 106 (Travail des grains ; fab. prod. amylicés) n'apparaissent pas car il sont soumis au secret statistique

L'EMPLOI DANS LES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES : ÉVOLUTIONS ET SPÉCIFICITÉS

NOMBRE DE POSTES SALARIÉS PAR SECTEUR EN 2018

Source : Flores 2018, Insee - traitements SSP

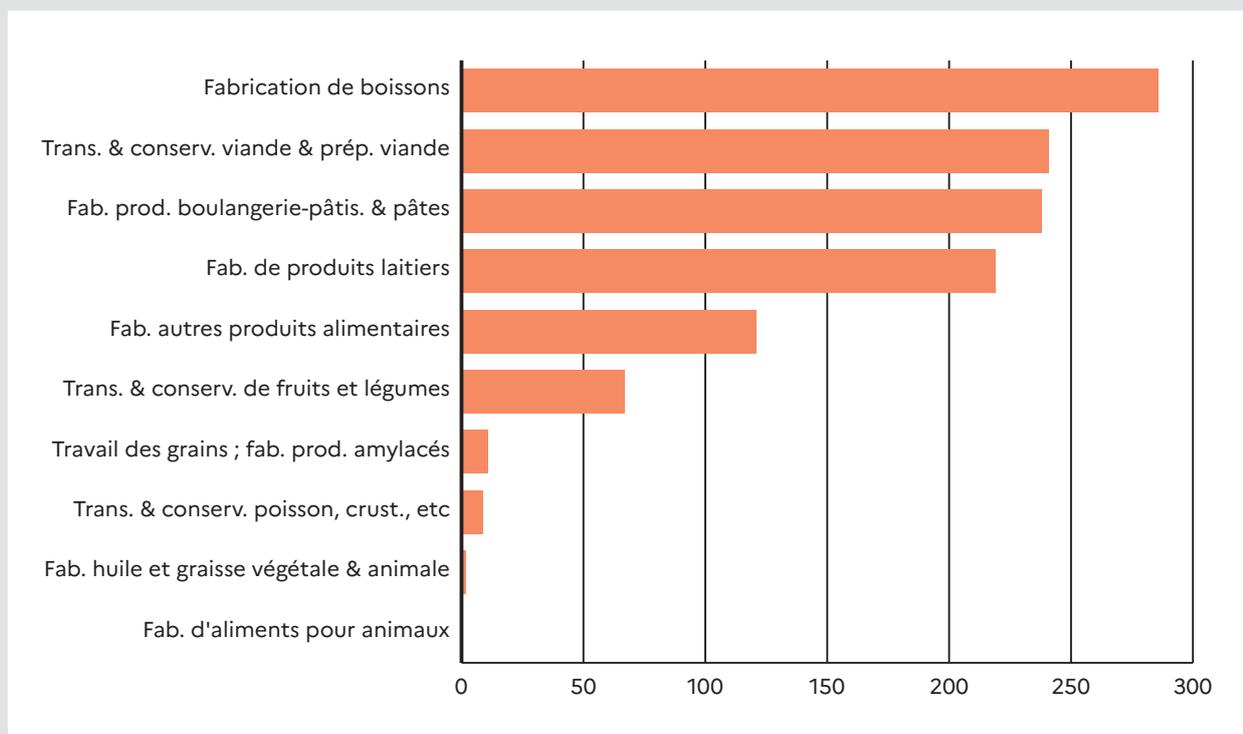


Champ : nombre de postes des établissements actifs situés en Corse fin 2018

*hac : hors artisanat commercial. L'industrie agroalimentaire et l'ensemble de ses composants sont présentés hors artisanat commercial

NOMBRE DE POSTES SALARIÉS PAR SECTEUR AGROALIMENTAIRE EN 2018

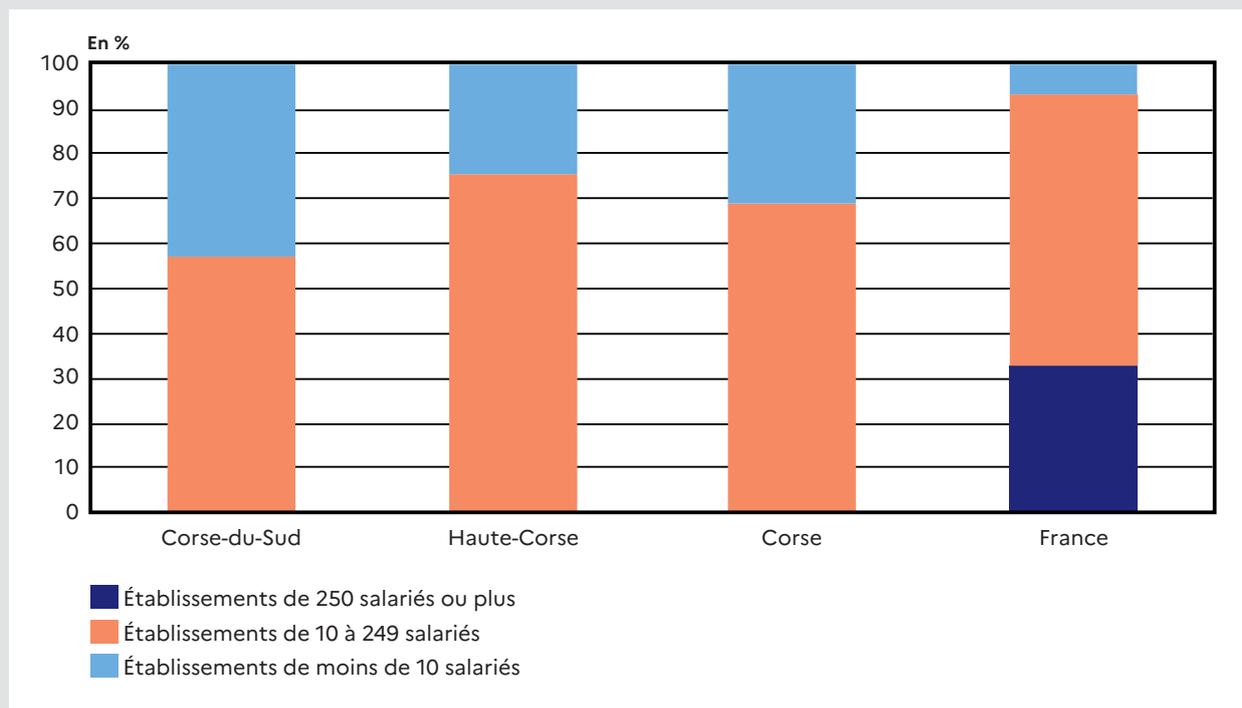
Source : Flores 2018, Insee - traitements SSP



Champ : nombre de postes des établissements actifs situés en Corse fin 2018

NOMBRE DE POSTES SALARIÉS PAR DÉPARTEMENT ET TAILLE D'ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS EN 2018

Source : Flores 2018, Insee - traitements SSP



Champ : nombre de postes des établissements actifs situés en Corse et en France fin 2018

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS AGROALIMENTAIRES ET LEURS POSTES SALARIÉS PAR DÉPARTEMENT

Source : Flores 2018, Insee - traitements SSP

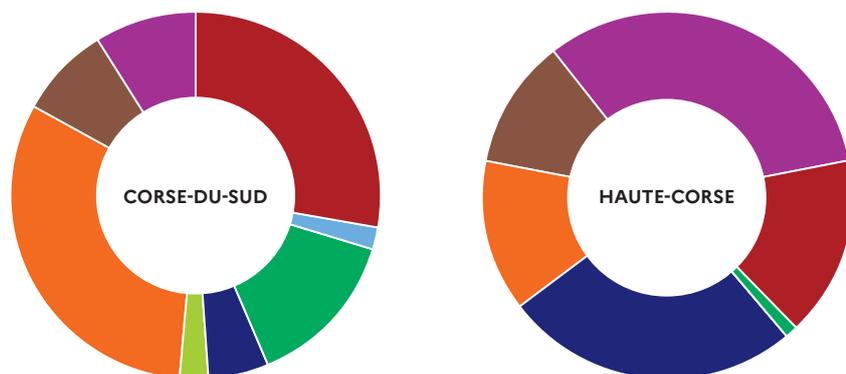
Département	Nombre d'établissements employeurs	Nombre de postes fin décembre 2018
Corse-du-Sud	75	427
Haute-Corse	96	767

Champ : nombre de postes des établissements actifs situés dans la région Corse fin 2018

RÉPARTITION DES POSTES SALARIÉS DES ÉTABLISSEMENTS AGROALIMENTAIRES PAR SECTEUR ET PAR DÉPARTEMENT EN 2018

Source : Flores 2018, Insee - traitements SSP

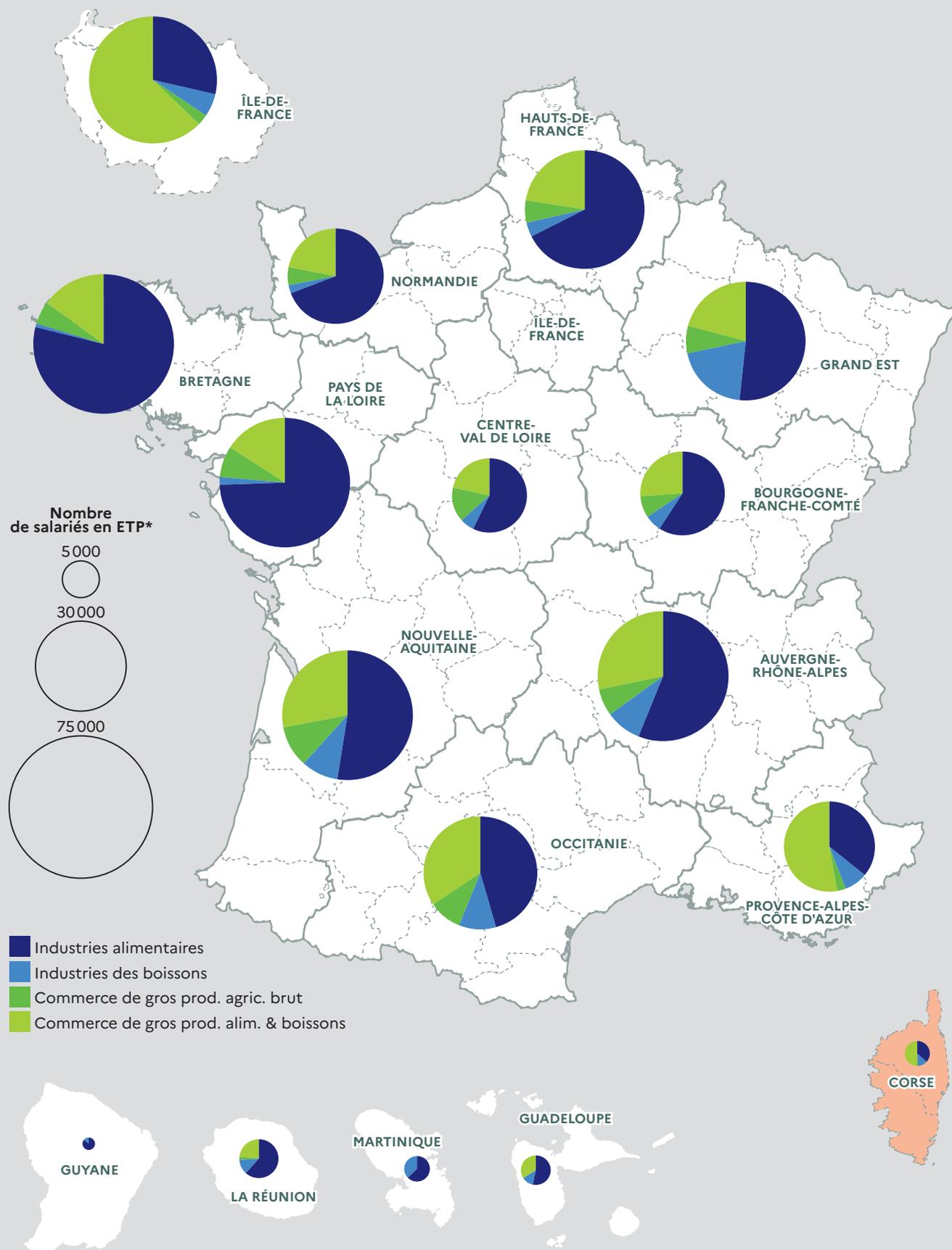
- Trans. & conserv. viande & prép. viande
- Fab. de produits laitiers
- Fab. d'aliments pour animaux
- Trans. & conserv. poisson, crust., etc
- Travail des grains ; fab. prod. amylacés
- Fabrication de boissons
- Trans. & conserv. de fruits et légumes
- Fab. prod. boulangerie-pâtis. & pâtes
- Fab. autres produits alimentaires
- Fab. huile et graisse végétale & animale



Champ : nombre de postes des établissements actifs situés en Corse fin 2018

ÉTABLISSEMENTS DES INDUSTRIES ET DU COMMERCE DE GROS AGROALIMENTAIRES : EMPLOI SALARIÉ ETP EN 2018

Source : Insee, Flores - traitements SSP



Champ : établissements ayant pour secteur d'activité l'industrie et le commerce de gros agroalimentaires, hors artisanat commercial et hors tabac, DOM inclus (hors Mayotte)
 * équivalent temps plein

ANALYSE DES ENJEUX RÉGIONAUX ET VALORISATION DES INITIATIVES COLLECTIVES

UN POIDS IMPORTANT DANS L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE RÉGIONALE

Les industries agroalimentaires sont le 1^{er} secteur industriel de l'île (1 entreprise industrielle sur 4 et 40% de l'emploi industriel). Elles portent l'image de la Corse sur le continent et à l'étranger et valorisent nombre de produits reconnus par un signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) : en 2021, ce sont 12 appellations d'origine contrôlée/protégée - AOC/AOP - (vins, charcuteries, miel, Brocciu, farine de châtaigne, huile d'olive), 5 indications géographiques protégées - IGP - (vin, clémentine, pomelo, kiwi, noisette de Cervione), et 5 labels rouges (clémentine, poulet fermier, 3 produits d'aquaculture). D'autres projets sont en cours de validation ou en réflexion (filière viande bovine, caprine, porcine, citron et orange).

Différents leviers de politiques publiques sont mobilisables pour le développement de la filière agroalimentaire :

- plan Ambition corse lancé en 2021 (suite du Plan d'avenir, cofinancé par l'État et la Région) dont le but est de développer et structurer les filières agricoles, essentielles à l'approvisionnement des IAA ;
- plan de transformation et d'investissement pour la Corse (PTIC, faisant suite au Plan exceptionnel d'investissement) qui permet notamment l'adaptation et la modernisation des outils d'abattage ;
- plan France relance, à travers les mesures « Territoires d'industrie » et « Résilience » accompagnant une dizaine d'entreprises dans l'amélioration et la modernisation de leurs outils de production.

DES FILIÈRES REPRÉSENTATIVES DE LA DYNAMIQUE AGRICOLE, QUI COMBATTENT LES HANDICAPS DE L'INSULARITÉ EN AMONT ET EN AVANT

La filière viticole est la 1^{ère} activité agricole de l'île avec 6000 hectares dont la moitié en AOC, pour une production annuelle de plus de 300 000 hectolitres. Le vignoble corse est divisé en 9 AOC dont 5 dénominations Villages

et une IGP. Sa grande majorité est constituée de petits domaines de 1 à 2 hectares. Mais sont apparus récemment d'immenses domaines, notamment à Solenzara. Les vins de Corse sont commercialisés à 35% sur le marché local, 45% sur le marché continental et 20% à l'export. La moitié des ventes insulaires est réalisée en grande distribution, mais le marché local apparaît saturé, les ventes stagnent. Le marché continental est, lui, en plein développement.

La filière clémentine, avec une production nationale exclusivement constituée de la récolte insulaire, s'étend sur plus de 1400 hectares, avec des récoltes annuelles dépassant régulièrement les 30000 tonnes. La filière est organisée autour de 180 producteurs adhérents à l'association pour la promotion et la défense de la clémentine de Corse (APRODEC). Engagée depuis plus de 20 ans dans une démarche qualité, plus de 90% de la production bénéficie de l'IGP créée en 2007. Néanmoins, elle est régulièrement confrontée au problème de main-d'œuvre en période de récolte. C'est pourquoi des programmes de formation et d'incitation à l'embauche sont en cours de développement. Le but est de garantir une main-d'œuvre formée et disponible sur place. L'industrie agroalimentaire bénéficie aussi de ce SIQO dans la création de produits dérivés de qualité (confiture, jus). Une entreprise, lauréate de l'appel à projets « Territoires d'industrie », développera ainsi une unité de transformation pour valoriser localement des produits non calibrés, jusque-là transformés sur le continent.

La filière charcuterie, forte de la reconnaissance AOP pour 3 produits (jambon, coppa, lonzo), souffre d'un manque de ressource en animaux de race corse. En plus de la hausse du coût d'approvisionnement due aux aléas climatiques et d'une situation sanitaire préoccupante (tuberculose et maladie d'Aujeszky), la filière porcine fait face à des problèmes structurels et organisationnels limitant le développement qualitatif et quantitatif de la production charcutière. Celle-ci s'organise entre petits producteurs (éleveurs-transformateurs) et PME de salaison. Moins de 10% de la charcuterie insulaire bénéficient pour l'instant de l'AOP (1000 tonnes sur les 11000

produites). Le Consortium des salaisoniers corses, créé en 2009 autour d'un projet d'IGP « charcuterie Ile de Beauté », regroupe 11 entreprises familiales de transformation (4500 tonnes de produits transformés, dont 75% à base de carcasses continentales ou espagnoles). La majorité des ventes est liée à l'activité touristique : restauration, magasins traditionnels, grandes et moyennes surfaces, grossistes.

La filière fromage est scindée en deux catégories : 6 transformateurs industriels, avec une production annuelle moyenne de 10 millions de litres de lait en fromage de brebis et chèvre, fournissent essentiellement la grande distribution. Parallèlement, de petites coopératives ou des éleveurs-transformateurs fermiers pratiquent la vente directe auprès des particuliers, des restaurateurs et de la GMS.

La filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) se développe depuis plusieurs années en Corse, et notamment la culture de l'immortelle, emblème de la flore insulaire. La filière PPAM se positionne sur un marché local en pleine croissance mais doit faire face à une compétition grandissante pour exister sur le marché national, européen et international.

LES FILIÈRES DE DEUXIÈME TRANSFORMATION EN PLEINE EXPANSION

Pour la filière boissons, les eaux minérales corses bénéficient d'une renommée nationale. Les eaux de Saint-Georges et Zilia, pour l'eau plate, produisent près de 40 millions de bouteilles par an et l'eau pétillante Orezza s'écoule à 6 millions d'exemplaires. Les brasseurs connaissent un fort développement depuis les années 90, notamment avec la production de bière à base de farine de châtaigne. Les bières Pietra ont un volume de fabrication estimé à 120000 hectolitres par an. Aujourd'hui, l'entreprise est leader en Corse sur le mar-

ché de la brasserie et produit neuf types de bières mais également deux sodas et un whisky. D'autres marques de bières locales ont depuis vu le jour (région d'Ajaccio, de Corte, d'Aléria...). Des distilleries comme la SOVI-CAP produisent essentiellement du whisky, des eaux de vie, du Cap Corse et des sirops (500000 bouteilles par an). Les deux pôles de vente sont les GMS et les cafés, hôtels, restaurants. Le marché corse représente 70%, fortement lié au tourisme. Environ 20% des ventes sont réalisées sur le continent souvent à travers des marques de distributeurs pour certains produits. L'export représente 10% des ventes notamment vers l'Italie, la Suisse, le Canada, l'Allemagne, le Royaume-Uni et les États-Unis.

LES ENJEUX MAJEURS À COURT ET MOYEN TERMES : STRUCTURATION, SÉCURISATION DES APPROVISIONNEMENTS ET DIVERSIFICATION DES DÉBOUCHÉS

Les enjeux à venir pour le secteur de l'industrie agroalimentaire en Corse sont divers : sécuriser à moyen terme les approvisionnements en matières premières par la consolidation et la structuration des filières agricoles en amont de la transformation, diversifier les débouchés au niveau régional, national et international par l'augmentation de la production en termes de qualité et de quantité, valoriser des productions locales en redéfinissant une stratégie alimentaire. Une ARIA (Association régionale des industries agroalimentaires) de Corse, dont l'objectif est de représenter et défendre l'agroalimentaire dans l'île, a été créée par la volonté d'une douzaine d'entreprises, regroupant près de 500 salariés et plus de 100 millions d'euros de chiffre d'affaires. Elle envisage de s'élargir progressivement et s'engage dans un processus collectif d'organisation et de reconnaissance des produits de l'agroalimentaire corse (production, transformation, distribution). Elle sera aussi l'interlocuteur et promoteur privilégié pour la diffusion d'information dans le secteur.

LA CRISE DE LA COVID-19

La crise de la Covid-19 a révélé ou accentué la fragilité de certaines filières, en termes de dépendances fortes aux débouchés locaux, importation/exportation, main-d'œuvre extérieure. Les filières végétales et animales ont dû faire face à leur dépendance d'approvisionnement de matières premières. Fermeture des restaurants, annulation des foires et salons, saison touristique perturbée ont affecté l'activité, même si une partie des productions a été orientée vers la grande distribution ou les circuits courts. L'État a mis en place des dispositifs d'accompagnement et de soutien (Prêt garanti, Fonds de solidarité, Avance remboursable), renforcés localement par des aides à la trésorerie, cofinancement de l'achat de

cuves de stockage, gratuité de l'abattage, rachat de stocks et compensations de pertes, déployés principalement par l'Office du développement agricole et rural de la Corse (ODARC). L'État s'est également mobilisé pour mettre en place des conditions sanitaires aménagées de façon à permettre aux filières végétales (fruits, viticulture) de disposer de travailleurs saisonniers, essentiellement marocains (1700). La profession a également été réactive : les fromageries ont privilégié la collecte locale, délaissant un temps l'approvisionnement depuis le continent, les coopératives viticoles ont joué la solidarité avec les caves particulières, permettant l'écoulement des volumes invendus via leurs réseaux GMS.

EN SAVOIR +

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Corse :

<http://www.draaf.corse.agriculture.gouv.fr/>

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) de Corse :

<https://corse.dreets.gouv.fr/>

La Coopération Agricole Corse : <https://lacorse.lacooperationagricole.coop/>

Banque de France : <https://www.banque-france.fr/statistiques/tendances-regionales/tendances-regionales-corse>

DRAAF CORSE

Le Solférino - 8 cours Napoléon - CS 10 002 - 20704 Ajaccio Cedex 9 - Tél. : 04 95 51 86 00

<http://www.draaf.corse.agriculture.gouv.fr/>

Fiche réalisée par la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Corse

SEPTEMBRE 2021